VILLAGE DE CAP-PELÉ

PROCÈS-VERBAL

RÉUNION ORDINAIRE DU 1er NOVEMBRE 2021

Présents : Serge Léger, maire
Yvonne Leblanc, maire-adjointe
Rachel Boudreau, conseillère
Wendy Bourque, conseillère
Éric Leblanc, conseiller
Louis Léger, conseiller
Stéphane Dallaire, greffier
Jacques Doiron, directeur des finances

Ouverture de la réunion à 19h00.
(7 personnes présentes dans la salle).

2021-145 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Divulgation d'intérêt.

Wendy Bourque déclare conflit d'intérêt au point 11.6. Résolution concernant la rue Vautour.

2021-146 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Louis Léger que le procès-verbal de la réunion publique du 13 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-147 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que le procès-verbal de la réunion extraordinaire du 4 octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Le maire, Serge Léger, fait la présentation du rapport du maire du mois de septembre et d'octobre 2021.

Le maire, Serge Léger, fait le tirage de deux bourses offertes par la municipalité. Janelle Vautour et Karine Lirette sont retenues pour recevoir 500.00$ en bourse du Village de Cap-Pelé.

Pétitions, présentation et délégation.

Yvon Gould fait une présentation au conseil concernant le champ de tir sur la rue Butte-à-Napoléon.

Le chef pompier, Ronald Cormier, procède à la présentation du rapport du Service d'incendie du mois de septembre et octobre 2021.

2021-148 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport du Service d'incendie du mois septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-149 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Louis Léger que le rapport du Service d'incendie du mois octobre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Comité de récréation et loisirs, présidente Yvonne LeBlanc.

2021-150 Proposé par Yvonne LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque que le Village de Cap-Pelé accepte de signer un contrat d'un an avec Charline Bourque pour la location de la cantine au coût de 1 050$ pour la saison de glace 2021-2022.

ADOPTÉE

Comité du tourisme, promotion, développement économique et social, présidente, Rachel Boudreau.

Comité des finances et d'environnement, présidente Wendy Bourque.

Conseillère Wendy Bourque fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois d'août 2021.

2021-151 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc que le rapport financier au 31 août 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

Conseillère Wendy Bourque fait la présentation du rapport financier de la municipalité du mois de septembre 2021.

2021-152 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Rachel Boudreau que le rapport financier au 30 septembre 2021 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

2021-153 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Yvonne LeBlanc que le fond de fonctionnement fasse un placement de 1 000 000.00$ sur une période de 6 mois à un taux d'intérêt de 0.26% avec l'institution financiers UNI. Ce montant représente le revenu différer pour la construction du nouveau Centre communautaire intergénérationnel.

ADOPTÉE

2021-154 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Éric LeBlanc que la municipalité fasse une demande auprès de notre banque UNI pour obtenir une marge de crédit de 13 439 000.00$. Cette somme va nous permettre de faire la construction du centre au printemps.

ADOPTÉE

2021-155 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Louis Léger que le frais aux utilisateurs pour l'année 2022 du système d'égout du Village de Cap-Pelé soit établi à 294.00/utilisateur. Le budget total pour l'année 2022 est d'un montant de 656 089.00$.

ADOPTÉE

2021-156 Proposé par Wendy Bourque, appuyé de Éric LeBlanc que le taux d'imposition pour l'année fiscale 2022 de la municipalité de Cap-Pelé soit de **1.3550**. Le budget total du Village de Cap-Pelé pour l'année 2022 est de **4 021 011.00**$. De plus le mandat à couvrir par l'impôt foncier est de **3 288 462.00**$. Le taux d'imposition 2022 est le même taux d'imposition que l'année 2020 et 2021.

ADOPTÉE

Comité d'urbanisme et sécurité publique, président Éric LeBlanc.

2021-157 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Wendy Bourque que la municipalité de Cap-Pelé accepte de vendre pour 1$ la partie de la rue future à Leslie Léger dans le but qu'il puisse l'utiliser comme son entrée pour son développement des 2 bâtiments sur la rue Butte-à-Éloi.

Considérant que Leslie Léger propose un lotissement de 2 nouveaux bâtiments sur une partie de la rue future appartenue par la municipalité sur la rue Butte-à-Éloi.

Monsieur Léger est responsable de faire la démarche et de payer tous les frais reliés à la vente de cette rue future.

ADOPTÉE

2021-158 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité signe une entente afin de permettre à Westmorland Fisheries de continuer à avoir l'enseigne de l'entreprise sur le terrain de la municipalité.

Considérant que Westmorland Fisheries a une enseigne depuis plusieurs années sur le terrain de la municipalité située au coin de la rue Gautreau;

Par conséquent, il faut qu'une condition soit ajoutée dans l'entente stipulant que l'enseigne doit toujours être entretenue sinon la municipalité pourra demander que l'enseigne soit enlevée.

ADOPTÉE

2021-159 Proposé par Éric LeBlanc, appuyé de Rachel Boudreau que **ATTENDU QUE** la province du Nouveau-Brunswick a abrogé tous les règlements liés aux normes de construction, permis et aux inspections de la Loi sur l'urbanisme et les ont adoptés sous la Loi sur l'administration du Code du bâtiment.

ATTENDU QUE Ghislain Belliveau, Mélanie Chiasson, Denis Frenette, Patrick Gaudet, Jason LeBlanc, Adrien Robichaud, Josée Vautour et Bill Wright ont été acceptées par la Commission de services régionaux du Sud-Est en tant qu'inspecteurs de bâtiments;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil d'administration de la Commission de services régionaux du Sud-est nomme les inspecteurs ci-dessus mentionnés en tant qu'inspecteurs de bâtiments pour le Village de Cap-Pelé sous l'article 71 de la Loi sur la gouvernance locale.

IL EST OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil du Village de Cap-Pelé par la présente autorise les inspecteurs de bâtiments d'émettent des ordres et de déposer une dénonciation des infractions prévues et conformément aux dispositions de l'article 14 de la Loi sur l'administration du Code du bâtiment.

ADOPTÉE

Comité de la gouvernance et d'infrastructures, président, Louis Léger.

2021-160 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que la municipalité accepte le document intitulé Plan quinquennal de dépenses en immobilisation du Village de Cap-Pelé 2019 2023.

Considérant que selon l'entente administrative du Fonds Canada pour le développement communautaire (FCDC) la municipalité doit faire approuver le plan quinquennal suite d'avoir reçu une somme additionnelle;
Considérant que la municipalité veut faire les projets suivants sous le FCDC :

1- Sentiers municipaux – Phase 1 = 175 000$;
2- Reconstruction de l'Allée de la Plage – Phase 2 = 462 000$;
3- Renouvellement d'égout sanitaire = 391 831.09$;
4- Égout pluvial – Phase 1 = 50 000$;
5- Énergie solaire – Station de recharge solaire = 25 000$;
6- Accotements de la route 950 = 50 000$; et
7- Étude d'eau potable – Phase 1 = 250 000$.

ADOPTÉE

2021-161 Proposé par Louis Léger, appuyé de Wendy Bourque qu'on accepte le manuel et les barèmes de salaire du personnel tel que fut présenté par le directeur général.

Considérant que le directeur général a recommandé une restructuration du personnel dans le but que la municipalité puisse offrir un meilleur service à sa population.

La prochaine révision va être à l'automne 2025.

ADOPTÉE

2021-162 Proposé par Louis Léger, appuyé de Éric LeBlanc que la municipalité nomme Annik LeBlanc comme la greffière adjointe de la municipalité.

Considérant que l'article 73 de la Loi sur la gouvernance locale permet au conseil de nommer un greffier adjoint;

Considérant que l'article 74(2) de la Loi sur la gouvernance locale stipule que le greffier adjoint exerce toutes les attributions en cas d'absence ou d'incapacité du greffier;

ADOPTÉE

2021-163 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc qu'on accepte la politique No. P-030 **POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT ET LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL.**

ADOPTÉE

Wendy Bourque déclare conflit d'intérêt et s'absente de la salle du conseil.

2021-164 Proposé par Louis Léger, appuyé de Éric LeBlanc que le Village de Cap-Pelé envoie une lettre aux propriétaires de la rue Vautour leur disant que la municipalité va cesser le déblaiement de la neige et l'entretien annuel à partir du 1er mai 2022 et que la municipalité offrira seulement la collecte des ordures du fait que la rue Vautour n'a pas été transférée.

La lettre doit aussi aviser les propriétaires de la rue Vautour que la municipalité ne prend aucune responsabilité des dommages causés à la rue Vautour suite du déblaiement de la neige.

Par conséquent, je propose que la municipalité envoie une lettre à chaque propriétaire de terrain sur la rue Vautour leur expliquant la décision du conseil et leur informant qu'à partir du 1er mai 2022, les propriétaires de la rue Vautour seront responsables du déblaiement de la neige ainsi que l'entretien annuel. La municipalité va seulement offrir la collecte des ordures.

Considérant que la municipalité a reçu une réponse de la lettre envoyée aux propriétaires existants de la rue Vautour;

Considérant que les propriétaires ne veulent pas présentement transférer la rue Vautour à la municipalité et demandent plus de temps afin de s'organiser.

ADOPTÉE

Wendy Bourque, conseillère, retourne à la salle du conseil.

2021-165 Proposé par Louis Léger, appuyé de Yvonne LeBlanc que la réunion soit levée.

ADOPTÉE

Serge Léger Maire	Stéphane Dallaire Greffier